

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 46 (1908)
Heft: 27

Artikel: Le prix de "bonne ménagère"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-205176>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Ma foi?...
— J'ai entendu dire que vous êtes d'une force extraordinaire. Est-ce vrai?
— Oh! bien... voilà...
— Oui, oui, il paraît que vous tombez tous ceux que vous provoquent.
— Hum!... On ne craint pas son homme; voilà tout...
— Eh bien, moi aussi, j'ai un peu la même réputation et je serais heureux de me mesurer avec vous. Voulez-vous?

Le jeune paysan ne répond mot. Il pose sa bêche, passe deux ou trois fois ses mains sur le fond de sa culotte, tend les jarrets, saisit à bras le corps le provocateur et d'un geste vigoureux le lance, par dessus la haie, dans un champ voisin. Puis, toujours calme, il reprend sa bêche et se remet à l'ouvrage comme si de rien n'était.

Quand l'étranger, tout ahuri, se fut relevé tant bien que mal et débarrassé de la terre qui couvrait ses vêtements :

— Eh bien, monsieur, fait le paysan, y a-t-il encore quelque chose pour votre service ?

— Non... oui... Je vous prierais de vouloir bien à présent me lancer mon cheval...
Et voilà !

Le prix de « bonne ménagère ».

A côté des femmes nombreuses qui revendiquent bruyamment le droit de vote et l'éligibilité, il en est encore quelques-unes dont toute l'ambition est de mériter le prix institué jadis en France par une femme de cœur et d'esprit, Mme Christine-Augustine Couronne.

Ce prix est destiné à encourager et à récompenser le travail personnel de la femme dans les ménages d'employés, et doit être distribué à la personne qui, s'étant trouvée dans les conditions les moins favorables sous le rapport des charges, aura cependant obtenu de son propre labeur les résultats financiers relativement les plus satisfaisants pour le bien-être de sa famille. Etranger à toute idée de charité ou d'assistance, il a exclusivement pour objet de récompenser le mérite personnel de l'épouse, de la mère de famille qui, au lieu d'attendre tout de la modeste position de son mari, s'est mise résolument au travail à fin de le seconder et y est parvenue.

La commission a décerné, à l'unanimité, pour l'année 1908, le prix à Mme Contenpré, femme d'un commis expéditionnaire au ministère des finances.

LOU MENET A LA « TRINQUE »

Ai-vo zan zu cognu Petau que djuivè dé la clérinetta? On l'appelavé la « Trinque ».
Ie vu vo z'ein conta dou au trài dé ellia còo que n'amève dièro scïi, ni focherà, ma oï bin mezoura la terre ein marquent li lieues avoué on verre, que roncanavè decé delé. L'a zan zu été tanquià Soleure avoué sé chauquié et son instrument.

Quand lli reincontravé Pittet, l'instruteu, lai desâi : « Adiu collègue ».

On iadzo qu'on gendarmé le ramenavé à sa coumouna et que passavé pé Lutry, lou syndic qu'étaï su sa porta, e que le cogniessai bin du lè veineinze, lai fâ :

— Te té fâ escortâ, Petau ?

Dé ratze-pi, la Trinque lai repond :

— Faut bin se fêrè escortâ, avoué on tâ dé canaillè coumeïn lai a perquié.

On outro iadzo, que l'iré cita ein municipalitâ po s'êtrè reconduire et po lo misâ, lou sindi-quo qu'étaï on mô coumoudo lai fâ dinsé :

— Baôgré de chenapan que t'i, ne paô tou pas travaill on bocon, na pâ adé maraôdâ et té fêrè ramenâ à ta coumouna. Ié te faôdraï avai onna bitè curieuse à fêrè vairé, té ne sarè pas dinsé ramassî pé lè gendarmé.

Ma Trinque, que n'étaï pa eimpronta fâ ai municipaux :

— Baillî-mé pi onna tzainetta, Messieurs lè municipô, vù praô gagnî dé l'ardzein, et ein guegnien lou syndico laô fâ : L'or (ours) é tot trovâ.

Adon po ein revenf à ceïn que volhiavo vu racontâ, quand lè dzouvené dzeïn que no ziré l'attrapâvan, ne l'avai pas question, falliai qué no djuivè dai moufferinè, dai l'autrebaque, etcétra, etcétra, mà son diablo dé menet l'iré adé chet. Vo sedi praô ceïn que l'é qu'on menet dé clérinetta? Lè lou bet que la Trinque sè fourravé dein la gaôla. On iadzo que no fazai verf et que l'avai onna sâ à preindrè fô, l'arrîté aô maité d'on quadrille et no fâ :

— Mon menet est lo ché.

Coumeïn on avai on bossaton dé novî, jè priai on pot, su montâ su la trabllia iô l'ire la Trinque, l'ei fâ boutzi lè perte dé l'instrumeïn et ié veissa lou pot avau lou pavillon. La Trinque que ne poivè pâ bairé à mézouré a salliaf son menet, tot lou vin lei est dégoulinâ avau la frimousse, no za cratchi contre, l'a chaôta avau la trabllia, no za einsurtâ et l'a fotu lo camp.

LUG A DZAQUIÈ.

ASSEZ !

ENFIN ! dans deux ou trois jours on n'en parlera plus, du moins, espérons-le. Ce n'est pas dommage. Le brave délégué vaudois qui était allé à Genève « pou s'entendre rappo au niveau du Léman », voyait tout bleu à la fin de la conférence, disait-il, tant on lui avait étalé de plans du lac sous les yeux. Quant à nous, à force d'entendre parler de l'absinthe et de lire, dans tous les journaux, de longues « tartines » — excusez ; c'est le mot dont se servait l'autre jour un lecteur — pour ou contre l'initiative, on finit par voir non pas rouge, mais tout vert, et le jour du scrutin on ne saura plus, vraiment, à quel saint se vouer.

Pour qui nous prend-on, grands dieux !

Les uns nous disent :

« Rejeter l'initiative, c'est la ruine du pays ! L'absinthe est cause de tous nos maux. C'est la plus dangereuse des boissons. Les prisons et les asiles d'aliénés sont encombrés de victimes de la funeste liqueur. Il y a des femmes qui pleurent, des enfants qui ont faim, par sa faute. L'absinthe, c'est l'abjection; c'est le crime, etc., etc. Pour l'honneur et la sécurité du pays, votez : oui ! »

Les autres exclament :

« Accepter l'initiative, c'est enfreindre la constitution qui garantit la liberté du commerce ; c'est attenter à la liberté individuelle, le plus précieux de nos biens. L'absinthe, « ce pelé, ce galeux de qui vient tout le mal », n'est pas plus dangereuse que les autres alcools. C'est l'abus seul qui est funeste. Or, on en peut dire autant de toutes les autres boissons. Supprimez l'absinthe, vous verrez surgir toute une collection de boissons mystérieuses, destinées à la remplacer, et qui seront plus dangereuses encore. Les buveurs actuels d'absinthe se jetteront sur le « schnaps ». Il n'y aura pas moins de crimes, pas moins d'aliénés, pas moins de deuils, etc., etc. Citoyens, défendez la constitution et votre liberté; votez : non ! »

Alors, les troisièmes de riposter :

« Mais nous savons tout cela, seulement il faut bien commencer par un bout. Nous nous efforçons d'arriver à l'interdiction de la vente de toutes les boissons alcooliques, qui sont parmi les plus dangereux ennemis de l'homme et qui sont aussi inutiles que pernicieuses. On ne donne pas de vin aux animaux, on n'arrose pas non plus les plantes avec de la bière. Pourquoi pas ? Parce qu'ils deviendraient malades et dépériraient. Mais si ces boissons nuisent aux animaux et aux plantes, elles font encore beau-

coup plus de tort à l'homme dont la vie et la santé sont plus précieuses et souvent plus fragiles aussi, etc., etc. Donc sus à l'absinthe, avant-garde ennemie; votez : oui ! »

Si l'initiative est refusée, sera-ce vraiment la ruine du pays, l'ère des crimes, des deuils et de la misère ?...

Si elle est acceptée, la constitution et la liberté s'en porteront-elles plus mal et verra-t-on, pour la confusion des ennemis de l'absinthe, monter les actions du « schnaps » ?...

L'absinthe vaincue, certains de ses détracteurs les plus violents s'attaqueront-ils vraiment, comme ils en font la menace, aux autres boissons, dites alcooliques. En auraient-ils le front ?...

Ce sont là autant de questions auxquelles il serait tout aussi difficile de répondre qu'il serait périlleux de préjuger le résultat du vote de demain. Le scrutin est si capricieux.

Que chacun vote selon sa conscience, pour ce qu'il croit être le mieux, et, de grâce, qu'on en finisse sur ce thème; nous ne sommes pourtant pas tous des alcooliques, des criminels ou des déments.

J. M.

Au passé! — C'est vrai, qu'il n'y a pas foule à l'exposition du *Vieux-Lausanne*, au palais de Rumine? — On le dit. — Inconcevable. Rien, pourtant, n'est plus intéressant pour un Lausannois, pour un Vaudois même, car le passé de Lausanne résume pour ainsi dire celui du canton, qu'une visite à la collection du palais de Rumine, plus riche que beaucoup ne le supposent. D'autres expositions ne sollicitent que la curiosité; celle-ci fait vibrer les cordes les plus intimes de notre être, par l'évocation d'un temps qu'il fait bon revivre, à l'occasion, tout homme de progrès et d'avenir, soit-on. Encore quinze jours, et ce sera fini.

Passé-temps.

La solution de notre dernier problème est la suivante :

A a fait 40 points, M 23 et R 17.

Les réponses *justes* sont au nombre de 13 et le sort a donné la prime à M. G. Parisod, Cercle de l'Egalité, Vufflens-la-Ville.

A trouver

Trouver : une consoune, une plante verte, un oiseau, un peintre moderne, une ville suédoise, une plante vénéneuse, une ville d'Espagne, un port de France, une maladie inflammatoire passagère, un village thurgovien, une des 9 muses, un animal de la famille des édentés, une capitale d'Europe; sur l'hypothénuse, un journal suisse.

..... I
..... O
..... S
..... A
..... L
..... I
..... N
..... S
..... T
..... H
..... S
.....

Prime : Un vol. relié dos toile, « Les Châtiments », de Victor Hugo.

Sauvetage. — B... s'est marié il y a quelques jours avec une femme d'une maigreur désespérante, mais qui, en revanche, lui a apporté une fort belle dot.

Deux amis s'entretenant de ce mariage, l'un deux disait : « Il était temps... B... allait faire faillite ; mais maintenant il pourra faire face à ses affaires.

— Oui, son beau-père lui a tendu la perche, ajouta l'autre.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATI0.